N° 7
Septembre 2013

La Lettre de l'État dans l'Indre

30 contrats de génération sont désormais comptabilisés dans le département de l'Indre (chiffre au 10 septembre). Les premiers ont été signés le 5 juillet dernier, dans les locaux de la mission locale de Châteauroux, en présence du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Destiné à favoriser à la fois l'emploi des jeunes et des seniors, le dispositif permet également d'assurer la transmission des compétences et des savoirs-faire. Il permet à une entreprise de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'Etat de 4000 € par an pendant 3 ans lorsqu'elle embauche un jeune de moins de 26 ans en contrat à durée indéterminée (CDI) tout en maintenant en emploi un senior. Des entreprises de toutes tailles peuvent ainsi y trouver avantage, y compris les plus petites. Dans les secteurs du commerce et de l'artisanat, le dispositif peut même servir de cadre à la transmission d'une entreprise individuelle.

Ces contrats de génération viennent s'ajouter aux 264 emplois d'avenir mis en place dans le département. Ce chiffre est encourageant mais à ce stade, seuls 26 emplois d'avenir ont été créés dans le secteur marchand. Désormais, il est donc essentiel d'aller bien au-delà des premières cibles (collectivités territoriales, établissements publics ou associations) et de convaincre tous les employeurs, quelle que soit leur activité, de l'intérêt de ce dispositif destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi. L'expérience et la qualification qu'ils peuvent acquérir pendant une période d'un à trois ans est en effet la contrepartie d'une aide de l'Etat s'élevant à 35% du SMIC horaire brut.

Tous ces outils sont précieux. Alors que les premiers signes d'une reprise économique sont ressentis dans différents secteurs, j'invite l'ensemble des employeurs, des secteurs marchand et non marchand, à les utiliser pleinement, pour l'intérêt commun.

Jérôme Gutton,
Préfet de l'Indre

Zoom sur le Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) *… page 2*

Regards : le centre hospitalier du Blanc *… page 3*

Comment l'Etat favorise le développement du sport pour le plus grand nombre *… page 4*

La Direction Départementale des Territoires de l'Indre acteur du territoire pour l'émergence de projets *… page 5*

Mme Véronique Deneux : une nouvelle femme à la tête de la police *… page 6*

Mouvements dans les services de l'Etat dans l'Indre *… page 7*

Brèves... / En bref et en images *… page 8*

La lettre de l'Etat en région Centre
www.loiret.gouv.fr

Directeur de publication : Jérôme GUTTON, Préfet de l'Indre
Réalisation : Service Départemental de Communication Interministérielle de l'Etat
Conception graphique : Philippe DESABRES
ont participé à ce numéro :
Préfecture - Direction Départementale des Territoires - Police - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Unité Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
Préfecture de l'Indre - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 36019 CHATEAUROUX Cedex
Tél : 02 54 29 50 00 Fax : 02 54 34 10 08
www.indre.gouv.fr

La Lettre de l'État dans l'Indre
N° 7
Septembre 2013

Zoom sur le Service Public pour l'Emploi Local (SPEL)

Le Service Public pour l'Emploi Local réunit tous les acteurs d'un bassin d'emploi afin de déterminer la politique locale de l'État en matière d'emploi et de formation. Dans l'Indre, un secteur sud regroupe les zones d'emploi de la Châtre et du Blanc ainsi que le canton d'Argenton/Creuse. Deux autres SPEL concernent les zones d'emploi d'Issoudun et Châteauroux.

Pilotage

Les sous-préfets ont un rôle spécifique d'animateur, de pilote du dispositif dans leur arrondissement. Ils doivent coordonner l'action des services publics de l'emploi, en lien notamment avec les chefs d'entreprises et les organismes de formation sur les territoires, dans le cadre des orientations régionales et des objectifs de résultats définis par le Préfet de région, et mis en oeuvre par le Préfet de département.

Fonctionnement

Le Service Public pour l'Emploi Local se réunit, sous deux formes, une fois par mois :

- **Le Service Public pour l'Emploi Local « restreint »**, composé d'un représentant de l'Unité Territoriale de la Direccte, de Pôle Emploi, et du service économique de la Préfecture ;
- **Le Service Public pour l'Emploi Local « élargi »** se compose a minima, d'un représentant de l'Unité Territoriale de la Direccte, de Pôle Emploi, de la Mission locale, en présence des représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Déléguée aux droits des femmes, des communes concernées, des chambres consulaires, des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), des organismes de formation, des entrepreneurs,…

Travaux

Les travaux organisés en Service Public pour l'Emploi Local permettent :

- des **échanges d'information** sur les bassins d'emploi,
- l'**élaboration de diagnostics locaux** pour la définition de la politique de l'État en matière d'emploi et de formation,
- l'élaboration d'un ensemble de **propositions et d'actions**,
- de faire le point sur la **mise en place** et le **suivi des dispositifs.**

Objectifs

Trois objectifs ont été fixés :

- **Faciliter l'accès et le retour à l'emploi** des jeunes et des chômeurs de longue durée,
- **Améliorer la fluidité du marché du travail local** en identifiant les raisons pour lesquels certains métiers sont en tension,
- Développer la **sécurisation des parcours professionnels** par l'accès à la formation.

Le Service Public pour l'Emploi Local est une instance de proximité, qui permet de travailler au plus près des besoins du territoire et de ses acteurs. Car l'ampleur du phénomène du chômage nécessite tout à la fois un traitement global, avec les mesures volontaristes décidées par le gouvernement et un traitement local, presque « chirurgical », tenant compte des spécificités démographiques, économiques et sociales de chaque territoire.

Le centre hospitalier du Blanc

Le centre hospitalier du Blanc est un établissement de santé de proximité du département de l'Indre qui dispose d'un plateau technique complet : médecine, soins de suite et de réadaptation, maternité, chirurgie, (antenne service mobile d'urgence et de réanimation, urgences), imagerie médicale avec scanner.

Durant ces dernières années, cet établissement a connu des turbulences liées à un déficit chronique dû à une activité en baisse, au départ de praticiens et à d'importants coûts inhérents au recours régulier à du personnel extérieur (ex : anesthésiste). Les différents partenaires (l'Agence Régionale de Santé, les directions des centres hospitaliers de Châteauroux et du Blanc) conscients du danger encouru, ont facilité la mise en place d'une direction commune entre les centres hospitaliers de Châteauroux et du Blanc en septembre 2012.

Le projet médical de territoire du centre hospitalier du Blanc a ensuite été élaboré et approuvé par l'Agence Régionale de Santé du Centre début 2013. Ce projet, tout en conservant les activités de gynécologie obstétrique (maternité) et de chirurgie redimensionnées, a permis de consolider les missions de proximité du centre hospitalier notamment des urgences et de la filière gériatrique.

Un important travail de sécurisation de la maternité a été initié sur la base d'un audit réalisé à la demande du Ministre de la Santé par le professeur Pierre, chef du pôle femme-mère-enfant du centre hospitalier régional universitaire de Poitiers.

De nouvelles coopérations se dessinent avec le centre hospitalier de Poitiers et le centre hospitalier de Montmorillon : renforcement de la pratique des postes médicaux partagés, mutualisation du fonctionnement de l'unité de soins continus, etc. Le centre hospitalier du Blanc pourra ainsi développer l'activité viscérale, la petite traumatologie et l'oto-rhino-laryngologie. Simultanément l'Agence Régionale de Santé a délégué des crédits pour permettre la mise aux normes de **l'hélistation**, le but étant de sécuriser la prise en charge des urgences en cas de besoin de transferts.

La réussite du **projet** qui a mobilisé les différents partenaires, reposera sur deux conditions principales :

• le recrutement de praticiens en anesthésie-réanimation sous la forme de postes partagés avec l'hôpital de Châteauroux, et en **chirurgie viscérale**, selon la même modalité avec le centre hospitalier de Poitiers. Ce dernier a d'ores et déjà mis en place au Blanc des consultations en **urologie et en orthopédie**, et à partir de novembre 2013, un assistant spécialiste en **ophtalmologie**.

• la deuxième **condition est d'ordre budgétaire**. La direction commune du Blanc et de Châteauroux élabore un plan de redressement et de retour à l'équilibre afin que le fonctionnement de l'ensemble des autres activités du centre hospitalier du Blanc (hors chirurgie et maternité) ne produise plus de déficit. Ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration des pratiques et de contrôle de gestion permettant de pérenniser l'équilibre budgétaire dans le strict respect de la sécurité et de la qualité des soins.

Ce projet augure une collaboration fructueuse en matière de politique de santé, au grand bénéfice des usagers du Blanc et de ses alentours.

Comment l'Etat favorise le développement du sport pour le plus grand nombre

Le ministère chargé des sports, dirigé par Mme Valérie FOURNEYRON, définit et met en œuvre la politique de l'Etat en matière de sport : il en fixe le cadre juridique, notamment à travers le code du sport et il veille au respect de l'intérêt général. La politique sportive de l'Etat se structure autour de plusieurs axes, dont le développement du sport pour tous, particulièrement pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive, grâce au CNDS, Centre National pour le Développement du Sport.

Le CNDS est un établissement public national, placé sous la tutelle du ministère chargé des sports, qui fixe les orientations générales de son action, en concertation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales. Ces orientations nationales sont successivement déclinées, par chaque Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) en orientations régionales, puis par chaque DDCS(PP), Direction Départementale de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations).

Les aides du CNDS accordées dans l'Indre en 2013 :

La somme attribuée au département de l'Indre en 2013 s'élevait à 356 300€. Les orientations régionales donnaient la priorité aux projets des associations sportives mettant en place des actions en faveur : des habitants des quartiers défavorisés (Zone Urbaine Sensible ZUS / Contrat Urbain de Cohésion Sociale CUCS) et des zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ; des personnes en situation de handicap, des jeunes filles et des femmes, des séniors ; des projets autour de la santé par le sport ; de l'emploi dans le sport… afin de répondre à l'objectif national de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive sur tout le territoire.

176 dossiers ont été déposés en 2013 et 161 d'entre eux ont fait l'objet d'une subvention - soit 35 comités départementaux et 126 clubs. 24,10% de l'enveloppe ont été consacrés au financement d'emploi, 6,86% à des actions « Sport et femmes », 2,50% à des actions auprès des personnes en situation de handicap.

Une partie de l'enveloppe (28 504€) servira, cette année, aux projets relevant du dispositif de l'accompagnement éducatif sportif mis en place dans certains établissements scolaires, sous forme de conventions entre une association sportive et un établissement. Ces conventions pourront être déposées à la DDCSPP jusqu'au 30 septembre 2013, en vue du versement des subventions avant la fin de l'année.

A la demande du CNDS, un plan de contrôle de l'utilisation des subventions est mis en oeuvre par la DDCSPP, pour la deuxième année consécutive. Ces contrôles de réalité permettent aussi de rencontrer les dirigeants associatifs et de mieux les conseiller.

Le CNDS dans l'Indre, mode d'emploi :

Pour déposer une demande de subvention, les associations sportives agréées doivent télécharger le dossier CNDS sur le site des services de l'Etat (mise en ligne en janvier ou février), le compléter en formulant des demandes pour des projets d'actions, et l'adresser à la DDCSPP, accompagné d'un projet associatif (généralement pour le début du mois d'avril). Le service de l'Etat en charge des sports recueille puis instruit les demandes, en concertation avec le mouvement sportif (Comité Départemental Olympique et Sportif - CDOS) et les représentants des collectivités territoriales. Ensuite, à Orléans, la commission territoriale valide les propositions départementales et le préfet de Région, délégué territorial du CNDS, attribue les subventions, au mois de juin. Enfin, les paiements sont effectués sur les comptes des associations sportives, par l'agent comptable du CNDS en juillet.

La Direction Départementale des Territoires de l'Indre acteur du territoire pour l'émergence de projets

Les missions de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont très fortement évolué ces dernières années dans un contexte de changement permanent : création de la DDT en lieu et place des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), fin de l'ingénierie publique, transfert de l'instruction de certains actes d'urbanisme, réorientation des politiques prioritaires,...

Ces missions portent aujourd'hui sur les politiques publiques prioritaires en lien avec le développement durable : économies d'énergie, aménagement durable du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), agenda 21, éco-quartiers),...

Les délégations territoriales implantées à Châteauroux et Argenton/Creuse restent la porte d'entrée de la Direction Départementale des Territoires et assurent le relais avec les élus et les autres acteurs du territoire. Ils continuent et continueront demain à travailler avec l'ensemble des partenaires locaux pour les accompagner dans leurs projets.

Pour leur permettre d'assurer au mieux ces nouvelles missions, un parcours de formation a été élaboré pour ces agents en vue d'accroître leurs capacités de conseil, d'accompagnement et d'expertises sur le portage des politiques publiques prioritaires. Les stagiaires sont amenés à travailler sur un cas pratique. Avec l'accord des élus de la commune, un projet de développement (lotissement) en cours sur la commune de Veuil a été retenu. Les stagiaires auront à produire l'étude de faisabilité du projet.

Cette formation action se déroule sur 10 jours entre mai 2013 et avril 2014. Dans ce cadre, une journée a été organisée le 27 juin dernier qui a permis aux stagiaires de s'approprier le contexte de la commune de Veuil. Une réunion avec les élus a ainsi permis de découvrir son patrimoine, ses commerces et services, les activités qui y existent, et également de connaître les attentes des élus vis-à-vis de son projet.

Sous l'autorité du Préfet, les services de la DDT se mobilisent ainsi en faveur d'un développement équilibré du territoire, répondant aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux.

Contacts :

3 pays du nord de l'Indre :
Délégation Territoriale Nord – cité administrative – boulevard George Sand – BP 616 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 53 27 27 – Mail : ddt-dtn@indre.gouv.fr

3 pays du sud de l'Indre :
Délégation Territoriale Sud – 8 rue du gaz – BP 117 – 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE
- Tél : 02 54 24 60 00 – Mail : ddt-dts@indre.gouv.fr

Mme Véronique Deneux : une nouvelle femme à la tête de la police

Vous avez pris vos fonctions le 8 juillet dernier comme Directeur Départementale de la Sécurité Publique de l'Indre, quels sont vos objectifs ?

Les priorités d'action sont peu nombreuses mais correspondent aux principales manifestations de la délinquance constatée au cours des dernières années et, de fait, aux attentes des concitoyens.

Les évolutions préoccupantes en 2012 de certaines catégories d'infractions, figurant parmi celles qui traumatisent le plus la population, justifient la mobilisation des services de police dans la lutte contre les cambriolages d'habitation et les vols avec violence, plus particulièrement ceux commis au préjudice des femmes.

En second lieu, si l'ensemble des atteintes aux personnes doit faire l'objet d'une attention continue pour mieux les juguler, les violences faites aux femmes, qu'elles soient crapuleuses ou commises dans un contexte intra familial, doivent être traitées prioritairement.

Le troisième axe prioritaire est la lutte contre l'économie souterraine. L'orientation de l'action de la Direction Départementale de la Sécurité Publique privilégie la lutte contes les trafics et les deals de quartier ainsi que ceux éventuellement commis en milieu scolaire.

Il y a également deux autres points de vigilance :

La lutte contre l'immigration clandestine, qui est une priorité ministérielle à laquelle les services de la sécurité publique doivent participer pleinement, fera l'objet de toute mon attention.

La lutte contre la délinquance routière fait l'objet également d'une attention quotidienne de jour comme de nuit sur l'ensemble des axes, prioritaires ou secondaires, de la circonscription dont j'ai la charge.

Quelles sont vos premières impressions depuis votre prise de fonctions ?

Les résultats de la Direction Départementale de la Sécurité Publique obtenus en matière de lutte contre la délinquance sont supérieurs à la moyenne nationale, mais les efforts doivent être poursuivis. Ces résultats traduisent le bon engagement des policiers dans le travail de recherches d'infractions sur la voie publique, ainsi que dans le domaine de l'investigation par les enquêteurs chargés d'élucider les affaires.

Je loue également le partenariat mis en place dans le département avec l'ensemble des acteurs œuvrant pour la sécurité. Sous l'égide de Monsieur le Préfet de l'Indre et de Monsieur le Procureur de la République, chacun dans leur domaine de compétences, nous menons des actions ciblées et complémentaires avec, la Gendarmerie Nationale, les Polices Municipales, l'administration des douanes et d'autres partenaires d'Etat ou de collectivités territoriales à travers de multiples instances de concertation.

J'entends pérenniser ce travail partenarial et le développer dans tous les domaines qui constituent nos objectifs, cela au profit des concitoyens du département de l'Indre et singulièrement ceux du ressort de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de L'Indre : Châteauroux, Déols, St Maur, et le Poinçonnet.

Mouvements dans les services de l'Etat dans l'Indre

Anne DUFOUR, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, a été nommée directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) à compter du 1er septembre 2013. Elle arrive de la DRAAF Centre où elle était en charge de la coordination régionale en matière de politique sanitaire animale et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que de la santé végétale et phytosanitaire. Elle a fait l'essentiel de sa carrière au sein du ministère de l'agriculture, dans les départements de Paris, du Cher et du Loiret, mais a également travaillé pour une organisation professionnelle oeuvrant pour la santé animale.

Frédéric PLANES, directeur de cabinet du préfet de l'Indre, a pris ses fonctions le 26 août 2013. Il remplace Mme Florence Ghilbert-Bezard, nommée sous-préfète de l'arrondissement de Coutances dans la Manche le 8 juillet dernier. Titulaire d'une maîtrise en droit public et d'un diplôme d'études approfondies en science politique, Frédéric PLANES a débuté sa carrière à la direction départementale de l'équipement de la Meuse avant d'intégrer les préfectures. Il a été successivement en poste à la préfecture d'Aurillac, à la sous-préfecture de Saint-Flour et dernièrement à la préfecture des Hautes-Alpes où il était directeur des libertés publiques et des collectivités locales.

Véronique DELGADO devient la Déléguée du Préfet aux quartiers à compter du 1er octobre 2013. De formation supérieure en ingénierie sociale, Véronique DELGADO a bâti son expérience professionnelle sur le terrain au contact des personnes en difficulté et notamment dans les domaines de l'accompagnement social et de la Politique de la Ville. Son dernier poste de Responsable de structure d'hébergement social à Châteauroux lui a donné l'occasion de développer des liens avec les acteurs du territoire.

Philippe GOUT, originaire du Vaucluse où il a effectué la majeure partie de sa carrière professionnelle dans l'Education nationale en tant qu'enseignant. A l'issue de sa scolarité à l'Institut régional d'administration (IRA) de Lyon, il a opté pour l'administration territoriale de l'Etat et vient d'être nommé à Châteauroux en tant que secrétaire général de la DDCSPP.

Maxence LANCRY, secrétaire général à la sous préfecture d'Issoudun, a pris ses fonctions le 2 septembre 2013. Après une classe préparatoire littéraire (Hypokhâgne-Khâgne) et une licence en science politique, Maxence LANCRY s'est tourné vers le droit public dans l'optique d'intégrer les services de l'Etat (maîtrise en droit administratif IPAG Lille). Il a intégré l'IRA de Lille à 23 ans en concours externe, et privilégie une carrière dans la préfectorale où la place de l'usager et l'adéquation entre les textes et le terrain sont prégnants.

Aurélien DURAND, actuellement élève de l'ENA, effectue son stage à la préfecture de l'Indre jusqu'à fin janvier 2014. Lauréat du concours interne, il a débuté sa carrière administrative au sein des services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP). Après un premier stage effectué à l'Ambassade de France en Pologne, ce temps fort de la scolarité sera pour lui l'occasion de prendre part directement à l'action des services de l'Etat dans le département.

En bref et en images

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social était à Châteauroux le vendredi 5 juillet 2013. Après avoir rencontré les agents mobilisés pour l'emploi à l'UT DIRECCTE, à Pôle Emploi et à la Mission Locale, Michel SAPIN a visité le chantier des futurs locaux de Pôle Emploi. Il a ensuite parrainé à la Mission Locale la signature d'emplois d'avenirs et des premiers contrats de génération dans l'Indre.

Dans le cadre de ses prises de contact avec les acteurs des différents départements de la région Centre, Pierre-Etienne BISCH, préfet de la région Centre, était dans le département de l'Indre le mercredi 24 juillet. Il s'est rendu à l'exploitation agricole de Nuret-le-Ferron où il a pu échanger sur diverses thématiques agricoles avec de jeunes agriculteurs, le Président de la chambre d'agriculture de l'Indre, ainsi que des membres du bureau de la chambre, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Indre.

Brèves….

Rapport d'activités des services de l'Etat dans l'Indre 2012

Le rapport d'activités des services de l'Etat 2012 et le discours prononcé à l'occasion de sa présentation par le Préfet de l'Indre devant l'assemblée du Conseil Général sont consultables sur le site Internet à l'adresse ci-dessous :

http://indre.gouv.fr/Nos-publications/Rapport-activites-services-de-l-Etat-dans-l-Indre-2012

Entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation des armes le 6 septembre 2013

A compter du 6 septembre 2013, une nouvelle réglementation des armes entre en vigueur, transposée d'une directive européenne. Ces dispositions concernent tous les détenteurs légaux d'armes en France, parmi lesquels 1,4 million de titulaires d'un permis de chasser, 160000 licenciés de la fédération française de tir, ainsi que les armuriers et les collectionneurs

Retrouvez toutes les informations sur la réglementation des armes :

Service-Public.fr